

ASSEMBLÉE NATIONALE6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF778

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 11 SEXIES

À l’alinéa 20, substituer au taux :

« 3 % »

le taux :

« 15 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À travers cet amendement, le groupe de la France Insoumise propose de relever cette taxe « réseaux sociaux » de 3 % à 15 %.

Les géants du numérique, en particulier les grandes entreprises américaines constituant les GAFAM, ont mis la publicité au cœur de leur business-model. En inondant Internet de publicité personnalisée, ces entreprises dégagent des profits gigantesques et transforment le web en un vaste marché des données personnelles.

Pire, ces revenus immenses sont peu, voire pas du tout fiscalisés en raison de la dissociation entre la localisation des utilisateurs et la domiciliation fiscale des groupes concernés. Selon le CEPII, l'évitement fiscal des multinationales atteint plus de 36 milliards d'euros, soit 1,6 % du PIB, un montant 30 fois supérieur à ce qu'il était au début des années 2000⁷ (CEPII, 2019). Depuis 2019, ces chiffres ont dû encore s'alourdir.

Ces multinationales du numérique participent d'une hégémonie de l'Empire américain dans le monde. On le voit : dès lors que leurs intérêts sont en cause – par une régulation, même à minima – les États Unis multiplient les pressions et les menaces. La sanction envers Thierry Breton, ancien commissaire européen chargé du marché intérieur et du numérique, décidé par l'administration Trump n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette volonté d'intimidation envers l'Europe et la France.

Pour lutter contre l'évitement fiscal de ces grandes entreprises du numérique, qui aiment à se penser au-dessus des lois, nous proposons de relever cette taxe au taux de 15 %. Face à l'extrême droite américaine et à ses sbires technologiques, la soumission ou la vassalité serait une faillite politique, morale, et économique.